

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1553

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et au 1° *bis*, après la référence : « L. 612-1 » sont insérés les mots :« du présent code ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.